



Montant indemnités rupture conventionnelle

Par mathclaire

Bonjour,

A ce jour nos sommes prêt mon patron et moi à mettre un terme à mon contrat, je suis cadre et j'ai 12 ans d'ancienneté, je suis en mesure de calculer l'indemnité légale mais dans les faits jusqu'à combien je pourrais prétendre.

Je sais que tout peut se négocier mais 2x, 3x, 4X... l'indemnité légale ??

Merci de votre retour et des expériences que vous avez pu avoir

Par kang74

Bonjour

Cela dépend de la taille de l'entreprise, des résultats de son entreprise et son intérêt à vous voir partir/au votre .

Donc concretement un employeur qui veut voir partir et qui n'a pas trop les moyens se contentera de l'indemnité légale de licenciement .

Pareil si c'est vous qui voulez partir .

Celui qui veut absolument vous voir partir, et qui a des ressources juridiques peut très bien vouloir se lancer dans le licenciement pour faute, même abusif : il y a gagnerait surement plus qu'une somme déraisonnable .

Pour votre ancienneté les indemnités pour licenciement abusive sont de 3 à 11 mois de salaires (= suivant la taille et la situation économique de l'entreprise)

Je dirai que votre marge de man?uvre se situe surtout par rapport à celà, suivant le contexte (= une manière justifiée de vous licencier, pour inaptitude, économique, faute simple ou grave)

Par ESP

Bienvenue et bonjour

Concernant les minima...

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31539]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31539[/url]

Pour le maxi, nous ne sommes pas habilités à chiffrer ce qui est du ressort des négociations (congés, CET, éléments variables, beaucoup d'éléments entrent en jeu).

Mais vous pouvez vous faire aider par un représentant du personnel de l'entreprise, ou s'il n'y en a pas, par un conseiller du salarié.